



heritage egal pour les enfants dont un pas reconnu

Par **mumu**, le **08/09/2010** à **16:07**

Bonjour,

j ai un fils de 20ans,qui n a pas ete reconnu par son pere . je l ai eleve seule.
depuis ses 4 ans .je vis avec un homme et nous sommes maries et avons eu un enfant.
comment faire pour que nos deux enfants aient part egale au moment de l heritage,sans que
mon mari soit oblige d adopter notre grand fils??
merci d avance

Par **mimi493**, le **08/09/2010** à **16:19**

Pour votre succession, les deux enfants sont à égalité.

Pour la succession de votre mari, il pourrait faire un testament pour laisser la quotité disponible à votre fils mais là

- vous, vous ne pourrez rien avoir, à part l'usufruit sur sa part
- votre fils aura 60% de droits de succession à payer (donc impossible de mettre à égalité les deux enfants)

Reste l'adoption simple.